

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2019

Présents : MM. Stéphane LEJEUNE – Jacques MAILLIOT - Huguette MEYER - Alexis BOULET - Marie-Christine CABOCEL – Nathalie BABOU-GALMICHE - Jean-Luc DOMGIN - Véronique GEORGES - Benoît LAMY - Denis LHOMME

Absents excusés : Gilles JEANDEL qui donne pouvoir à Huguette MEYER
Monique GRIDEL qui donne pouvoir à Stéphane LEJEUNE
et Jessica PELC

Absent : Philippe WEHRLIN

Secrétaire de séance : Alexis BOULET

📖 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Les membres du Conseil Municipal ayant reçu le compte-rendu de la dernière séance, n'ayant pas d'autre remarque à formuler signent le registre des délibérations.

Intervention des enseignantes de l'école de Sommerviller :

Présentation et explication sur l'importance d'une BCD (bibliothèque centre documentaire) au sein de l'école de Sommerviller.

Il est proposé à chacun de réfléchir sur le nouveau lieu d'implantation de la BCD pendant et après les travaux au presbytère. A noter que le souhait des enseignants est d'avoir un spécifique dédié à cette BCD.

1 / Rapport d'activité pour l'année 2018 de la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales impose à tout établissement public de coopération intercommunale d'adresser chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique. Le rapport d'activités a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité un bilan annuel d'activité de la Communauté de communes, ventilée par grands domaines de compétences.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité annuel 2018 de la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois

2. Motion contre la fermeture de la Trésorerie d'Einville au Jard

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une motion de soutien contre la fermeture de la Trésorerie d'Einville au Jard.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve sans réserve la motion suivante :

Considérant que la décision unilatérale de fermer le Centre des Finances Publiques à Einville au Jard engendrerait un préjudice considérable pour les Collectivités locales et pour leurs habitants,
Considérant que le maintien du Centre des Finances Publiques constitue un enjeu important pour le service public et, dans un contexte de crise économique, un enjeu indispensable pour le soutien aux économies locales et à la cohésion sociale,

Considérant que la perte des services publics concourt à la désertification des Communes rurales,
Considérant que le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible doit non seulement être impérativement préservé, mais de surcroît être renforcé en moyens humains et matériels,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour les communes que pour les usagers et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national,

Considérant que le transfert d'une partie des missions des Services Fiscaux de l'Etat à la Maison des Services Au Public constitue une nouvelle fois un désengagement de l'Etat et une charge supplémentaire pour la Collectivité qui se voit contrainte de pallier à ce désengagement des services de l'Etat sans indemnisation financière correspondant à la charge transférée de la part de l'Etat.

Le Conseil s'oppose à la fermeture de la trésorerie et demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural,

3 - Facturation de barrières au club canin de Sommerviller

Afin de profiter d'un tarif intéressant, la commune et le club canin de Sommerviller ont fait une commande groupée de barrière. La commune ayant pris à sa charge la commande, il convient de refacturer le club canin de Sommerviller pour 15 barrières soit 835.20 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à facturer au club canin de Sommerviller les 15 barrières pour un montant total de 835.20 € TTC

4/ Déclarations d'intention d'aliéner

- ✓ ARNOLD Laurence, 38 La Croisette, parcelle C 562, 607 m², maison, M. et Mme LANGE,
- ✓ JEANDEL Gilles, 59 rue de Lorraine, parcelle D207, 328 m², maison, M. et Mme GOEURY,
- ✓ LEGRAND Gérard, 103 rue d'Alsace, parcelle C 767 et 766, 1 521 m², maison, M. GRANDADAM,
- ✓ M. GALAUP et Mme THIBAUT, 37 bis rue de Lorraine, parcelle D 971 et 972, maison, 668 m², M. POINCELOT, M. SAUNIER et Mme POINCELOT,
- ✓ Mme LAMERA et sa fille, 7bis rue de Verdun, parcelle D 513 et 799, maison, M. DONZEY,
- ✓ Consorts GEORGES, 81 rue d'Alsace, parcelle C 763, terrain, 250 m², M. BERNARD.

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur ces ventes.

5/ Questions diverses

Monsieur ARTZ a demandé à ce que l'inondation du 18 janvier 2018 soit inscrite à l'ordre du jour. Monsieur le Maire l'a reçu avant le conseil municipal et informe le conseil des éléments en sa possession concernant cette affaire :

- Suite à l'expertise du 17 avril 2019 en présence des experts des 2 assurances, le rapport de l'expert indique : « Le dossier est classé sans suite : ... Sachant que la responsabilité de votre assuré, la commune de Sommerviller, n'est pas engagée, nous vous invitons à classer ce dossier. »
- La commune s'est engagée à curer les fossés dans le secteur, ce qui a été fait en partie. D'autres curages de fossés seront réalisés.
- Le syndicat d'assainissement s'était engagé à curer la canalisation d'assainissement et à passer une caméra pour vérifier l'état de celle-ci. Cette opération a également été réalisée.

Saint Nicolas : dimanche 8 décembre à 15 heures au tennis, spectacle à 16 heures à la salle Lorraine. Suite à un appel d'offre pour les différents contrats d'assurances de la commune, une économie de plus de 5000 € va être réalisée par année.

Réunion sur la fibre optique à Dombasle le 16 décembre 2019 à 18 heures 30.

Problème de stationnement d'un camion près du pont de pierre.

Un courrier va être envoyé à Voies Navigables de France concernant l'entretien des arbres et les fuites sur le canal.

Run & Bike : 5^{ème} édition le 5 avril 2020.

Proposition de mettre de l'éclairage public sur « le chemin des écoliers », lotissement des Templiers.
Un devis va être demandé à Citelum.

Repas des anciens le 2 février 2020. Thème La Lorraine.

Le concert organisé en faveur du Téléthon le 29 novembre 2019 a rassemblé 120 personnes environ, 525 € ont été récoltés.

Réunion du bureau du RPI Crévic-Sommerviller : 3 ordinateurs sont à changer (1 à Sommerviller et 2 à Crévic) ainsi qu'un NAS. Jean-Luc Domgin est remercié pour le travail d'analyse de l'ensemble des outils informatiques des écoles de Crévic-Sommerviller et du suivi des divers travaux prévus.

Appel d'offre de la maîtrise d'œuvre pour les travaux rue des Salines : 8 entreprises ont répondu. L'analyse des offres a été réalisée par Monsieur François, du Conseil Départemental.

Prochain conseil municipal : 22 janvier 2020.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 heures 45

Le Maire,
Stéphane LEJEUNE